

## AVIS PUBLIC



### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

**AVIS** est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 10 septembre 2019 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H. La Fontaine, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement sur le zonage (RCA 40) ci-dessous et que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet:

- lot numéro 1 004 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-105, afin d'autoriser une enseigne au mur sur un fond qui excède le lettrage, au 7500 rue Bombardier, alors que ledit règlement stipule qu'une enseigne doit être formée d'une matière rigide et constituée uniquement de symboles ou de lettres fixés solidement au mur. Elle doit avoir la forme des symboles et des lettres utilisés, sans que ceux-ci ne soient entourés d'un cadre ni fixés sur un fond qui excède leur contour.
- lot numéro 1 004 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-106, afin d'autoriser pour l'installation d'un poste de ravitaillement de carburant en cour avant, l'installation de deux réservoirs de carburant en cour avant, au 9000 boulevard Louis-H.-Lafontaine, alors que ledit règlement n'autorise pas les réservoirs en cour avant pour les usages de famille « industrie ».

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 15 août 2019.

Ninon Meunier  
Secrétaire d'arrondissement substitut